

RÉUNION ORDINAIRE
Séance du 24 Mai 2012

Le 24 Mai 2012, légalement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 18 heures 30 minutes à la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de Monsieur DENIAU Joël Maire.

Présents : M. DENIAU Joël, Maire, Mmes : CHAUVIN Anne-Marie, VERGEON Valérie, MM : FLEUR Michel, LEFÈBVRE Gilles, LORiot Patrick, MARTINEAU Jack, PIGOREAU Gérard, SÉNÉCHAUD Lucien

Absent : M. FLEUR Alain

Absent excusé ayant donné procuration : M. LÉBOUC Sylvain à Mme VERGEON Valérie,

Invité(s) : M. CLÉMOT Stéphane

Secrétaire de séance : M. LEFÈBVRE Gilles

Monsieur le Maire demande au conseil d'inscrire à l'ordre du jour les deux points suivants :

- Tarifs du transport scolaire pour l'année 2012/2013
- Participation pour le branchement des particuliers au réseau d'assainissement collectif

Le Conseil à l'unanimité accepte d'inscrire ces points à l'ordre du jour

Le compte-rendu de la séance précédente a été lu et adopté.

* * * * *

3. ANALYSE FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Monsieur Clémot, trésorier payeur fait une présentation de l'analyse financière de la commune. Il ressort de cette étude que bien que les finances de la commune soient encore saines, le coût du personnel a fortement augmenté et dépasse le seuil d'autres communes de même importance. Ceci est du à la reprise de l'ASLH par la commune dont le coût de fonctionnement a fortement augmenté les dépenses de la commune.

4. RÉHABILITATION DU BÂTIMENT COMMUNAL SIS RUE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'étude faite par le PACT d'Indre et Loire pour la réhabilitation du bâtiment communal sis rue de la Mairie en un logement social locatif.

Il informe le Conseil Municipal que cette opération ne pourra être financée que si elle bénéficie de subventions et que si la commune souscrit un prêt.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur le financement et la réalisation de cette opération.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment communal sis Rue de la Mairie afin d'y créer un logement locatif, décide :

- Qu'il sollicitera une subvention, au taux le plus élevé possible, auprès :
 - a) de l'État (P.L.U.S)
 - b) de la Région (dans le cadre de sa politique logement)
- Qu'il sollicitera, auprès de la C.D.C., un Prêt P.L.U.S
- De confier la maîtrise d'œuvre des travaux au

PACT d'INDRE-ET-LOIRE,

303 rue Girardeau à TOURS,

représenté par M. JORGET, Directeur Adjoint, dûment mandaté à cet effet

Et Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et les pièces s'y rapportant.

8. INFORMATION ALSH

● Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet

Le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu de la demande du personnel faite par courrier recommandé du 20 janvier 2012 et l'état de fait constaté selon lequel le temps d'entretien des locaux de l'ALSH pouvait être réduit d'une demi-heure par jour, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi et a pour conséquence la perte de l'affiliation du fonctionnaire concerné à la CNRACL (seuil d'affiliation : 28 heures par semaine)

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi de supprimer l'emploi d'adjoint technique créé initialement à temps non complet par délibération du 19 mai 2011 pour une durée de 7 heures par semaine, et de créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet pour une durée de 4,5 heures par semaine à compter du 1^{er} juillet 2012.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 20 avril 2012

Vu le tableau des emplois,

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents

- d'adopter la proposition du Maire.
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

● RENOUVELLEMENT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Le Contrat Enfance Jeunesse qui permet le financement d'une partie des frais de l'ALSH de Morand signé entre la CAF et les maires des trois communes du Regroupement Pédagogique est expiré depuis le 31 décembre 2011. La renégociation des éléments du contrat est en cours.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer ce contrat lorsqu'il sera finalisé.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse à réception du document

11. TRANSPORTS SCOLAIRES – PARTICIPATION FINANCIÈRE DES FAMILLES POUR L'ANNÉE 2012/2013

Par délibération du 21 avril 2011, le conseil municipal de Morand avait adopté, après concertation avec les communes composant le regroupement pédagogique (Dame-Marie-les-Bois – Saint Nicolas des Motets – Morand) le principe d'une participation des familles aux frais du transport scolaire des élèves de classes maternelles et primaires.

Cette participation était de :

- 30 € pour 1 enfant
- 40 € pour 2 enfants

- 50 € pour 3 enfants
- 55 € pour 4 enfants et plus

Monsieur le Maire propose, après concertation avec les maires du regroupement pédagogique des tarifs identiques pour l'année 2012/2013 en ajoutant toutefois 3 euros par enfant pour les frais de dossier, ce qui amènerait les familles à ne plus avoir à fournir les enveloppes normées et les timbres demandés.

Par ailleurs Monsieur le Maire demande que la date limite du dépôt des dossiers ainsi que les pénalités pour dépassement de cette date, soit les mêmes que celles du transport scolaire du collège. Cette année la date limite est fixée le 30 juin.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :
DÉCIDE la poursuite de la participation financière des familles pour le transport scolaire des élèves de classes primaires et maternelles du regroupement pédagogique pour la rentrée scolaire 2012/2013 aux conditions suivantes :

- 30 € pour 1 enfant + 3 € pour frais de dossier
- 40 € pour 2 enfants + 6 € pour frais de dossier
- 50 € pour 3 enfants + 9 € pour frais de dossier
- 55 € pour 4 enfants et plus + 3 € par enfant pour frais de dossier

La date limite du dépôt des dossiers est fixée au 30 juin 2012 et les pénalités de retard pour dépassement de cette date seront les mêmes que celles demandées pour le transport scolaire des élèves du collège.

20. PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)

La loi de finances rectificative pour 2012 du 14 mars a créé dans son article 30, la participation pour l'assainissement collectif (PAC) en remplacement de la participation pour raccordement à l'égout PRE à compter du 1^{er} juillet 2012.

Monsieur le Maire précise que la Commune de Morand n'avait pas instauré la PRE mais délibérée en date du 3 août 2001 pour « une participation pour raccordement au réseau collectif d'assainissement » qui fixait cette participation au prix coutant du montant des dépenses engagées par la commune ». Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer à nouveau afin d'être conforme à la loi.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De ne pas instituer la participation pour l'assainissement collectif créé par l'article 30 de la loi de finances rectificative du 14 mars 2012.
- Confirme qu'une participation pour raccordement au réseau d'assainissement collectif dont le montant sera fixé par le coût des dépenses réelles engagées par la commune sera demandée aux usagers ainsi que l'autorise l'article 1331-2 du code de la santé

23. QUESTIONS DIVERSES

• Course cyclisme du 1er juillet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une course cyclisme aura lieu le 1er juillet 2012. Elle se fera en deux temps. Le matin un circuit qui partira de Morand pour traverser Dame-Marie-les-Bois et revenir à Morand par la route d'Autrèche. L'après-midi, une série de boucles dans le bourg de Morand.

⇒ bureau de vote du 10 juin 2012

- 8 h 00 à 11 h 30
PIGOUREAU Gérard,
FLEUR Alain
FLEUR Michel,

- 11 h 30 à 14 h 30

LEBOUC Sylvain
CHAUVIN Anne-Marie
LORiot Patrick

- 14 h 30 à 18 h 00

LEFÈBVRE Gilles,
SÉNÉCHAUD Lucien
MARTINEAU Jack

⇒ bureau de vote du 17 juin 2012

- 8 h 00 à 11 h 30

PIGOUREAU Gérard,
FLEUR Alain
FLEUR Michel,

- 11 h 30 à 14 h 30

VERGEON Valérie,
LEBOUC Sylvain
LORiot Patrick

- 14 h 30 à 18 h 00

LEFÈBVRE Gilles,
SÉNÉCHAUD Lucien
MARTINEAU Jack

A Morand, le 5 juin 2012

Monsieur le Maire
Joël DENIAU